

CEVALIA

Dernières techniques novatrices présentées



CEVALIA / DERNIÈRES TECHNIQUES NOVATRICES PRÉSENTÉES

LA COMMISSION, SA COMPOSITION, SES OBJECTIFS

La commission d'évaluation des innovations amiante (CEVALIA) a été créée par décret le 13 janvier 2017, à l'initiative du ministère du logement.

Elle formule des avis sur des dispositifs innovants visant à réduire l'impact de l'amiante, notamment dans l'habitat.

Elle est présidée par Christian Cochet. Le secrétariat est assuré par le CSTB. Elle est constituée par :

- Un collège de représentants de l'état (DHUP, DGT, DGS, DGPR),
- Un collège de professionnels (contrôleurs techniques de la construction, maîtrise d'ouvrage dans la construction, ingénierie dans la construction, entreprises de mise en œuvre de travaux de bâtiment, entreprises de désamiantage, entreprises en charge du traitement des déchets dangereux, formateurs spécialisés dans la prévention des risques amiante, diagnostiqueurs amiante),
- Un collège de six personnalités désignées en raison de leur compétence dans le domaine de l'amiante,
- Un collège de représentants des organismes suivants : INRS, CNAM, OPPBTP.

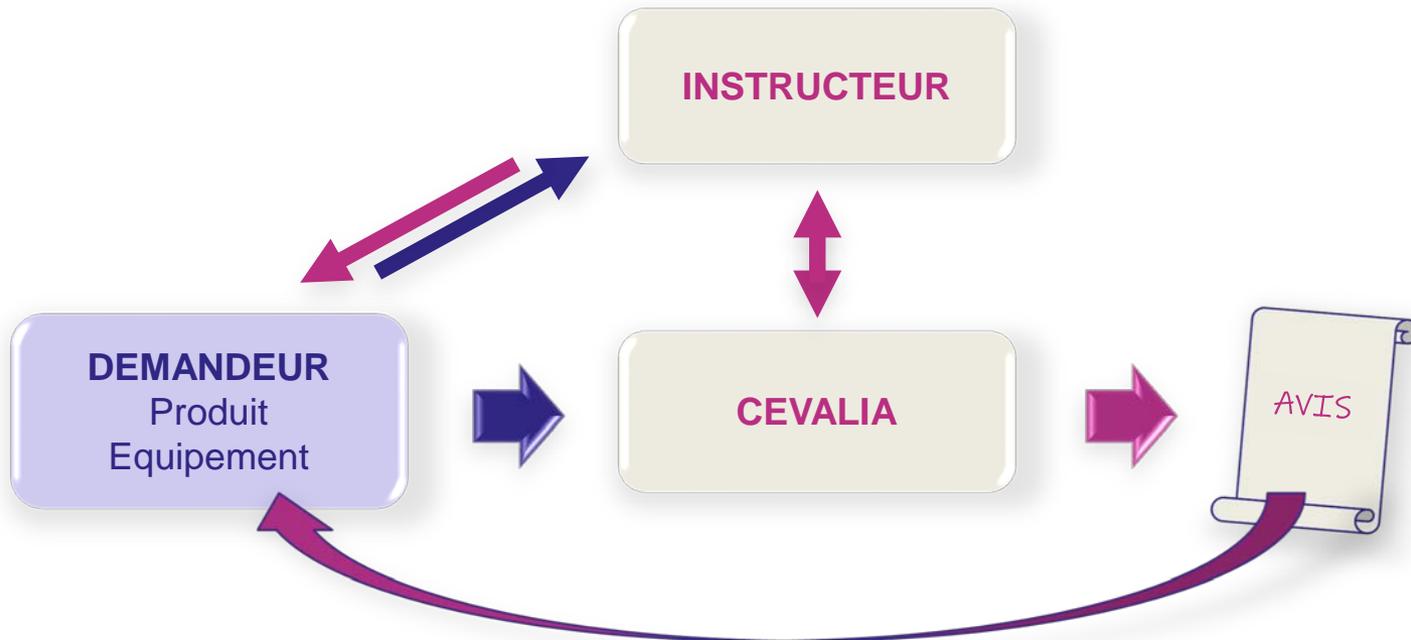


CEVALIA / DERNIÈRES TECHNIQUES NOVATRICES PRÉSENTÉES

LA COMMISSION, SA COMPOSITION, SES OBJECTIFS

La CEVALIA est la suite logique du plan recherche développement amiante (PRDA) arrivé à échéance.

Principe :





CEVALIA / DERNIÈRES TECHNIQUES NOVATRICES PRÉSENTÉES

LA COMMISSION, SA COMPOSITION, SES OBJECTIFS

- Chaque dossier est examiné par un instructeur selon plusieurs critères (qualité du produit, pertinence économique, répétabilité, sécurité, facilité de mise en œuvre...).
- Concerne la SS3 et la SS4.
- Les avis ont une durée de validité et peuvent être prolongés.

Les avis sont publiés sur le site : www.cevalia.fr

Commission d'évaluation des innovations techniques dans le domaine de la détection et du traitement de l'amiante dans le bâtiment (CEVALIA)

ESPACE INSTRUCTEURS DEMANDER UN AVis LETS DES AVIS FAQ CONTACT

Rôles et objectifs de la commission

Afin d'apporter une aide aux maîtres d'ouvrage de bâtiments chargés de prendre part à des chantiers en présence d'amiante, une commission d'évaluation des innovations techniques dans le domaine de la détection et du traitement de l'amiante dans le bâtiment a été créée par le décret 2017-04 du 13 janvier 2017.

Ces innovations ont pour objet d'améliorer :

- La détection et la mesure de l'amiante dans l'air et dans les matériaux ;
- La gestion des opérations de travaux et des interventions en présence d'amiante ;
- La gestion des déchets amiantés.

L'évaluation est une procédure volontaire et collégiale permettant à un fabricant ou un développeur de vérifier que son innovation répond à des critères visant à la protection individuelle et collective des travailleurs.

La mise en œuvre de techniques innovantes et évaluées doit contribuer à améliorer les opérations de rénovation des bâtiments.

Les membres de la Commission sont nommés par arrêté du 17 janvier 2017.

Conformément à l'article 8 du décret 2017-04 du 13 janvier 2017, la Commission établit son règlement intérieur et en amène les modalités d'application.

Le règlement intérieur de la commission précise notamment :

- les modalités de désignation des instructeurs mentionnés à l'article 6 ;
- les modalités de l'instruction technique des dossiers de demande d'avis ;
- les règles de déontologie s'appliquant aux membres de la commission et aux experts et instructeurs sollicités.

 Plan Bac/Amiante et Développement Amiante

La PRIDA peut améliorer l'évaluation de votre dossier.
Répondre à l'ANP - Evaluation >

Statut à l'évaluation des solutions matures dans le domaine de la détection, de la mesure et du traitement de l'amiante dans les bâtiments >

Si vous souhaitez faire un retour sur l'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi défini dans l'avis Cevalia, vous pouvez nous écrire à : contact@cevalia.fr

Copyright 2016 Mentions légales



CEVALIA / DERNIÈRES TECHNIQUES NOVATRICES PRÉSENTÉES

LISTE DES AVIS PUBLIÉS SUR LE SITE À FIN DÉCEMBRE 2020

- ↪ Avis CEVALIA n° 2017-001 Procédé **EASY GEL PROTECT®** de la société BCL INVENT
- ↪ Avis CEVALIA n° 2017-002 Procédé **POLYASIM Y** de la société POLYASIM
- ↪ Avis CEVALIA n° 2018-003 Procédé **POLYASIM FIX** de la société POLYASIM
- ↪ Avis CEVALIA n° 2018-004 Procédé **CUBAIR 1 et 2** de la société CUBAIR
- ↪ Avis CEVALIA n° 2018-005 Procédé **LINERBENNE LB10 – LB12 – LB16 – LB24** de la société LINERBENNE
- ↪ Avis CEVALIA n° 2018-006 Procédé **FIXUNIV** de la société VERELEC SAS
- ↪ Avis CEVALIA n° 2019-001 Procédé **CleanAIR Ultimate® GX** de la société Lapro Environnement SAS
- ↪ Avis CEVALIA n° 2020-001 Procédé **CHANGEPAC** de la société Lapro Environnement SAS
- ↪ Avis CEVALIA n° 2020-002 Procédé **SR2B** de la société 2B Recyclage

**DESIGNATION COMMERCIALE:****EASYGEL PROTECT®****TITULAIRE:****BCL INVENT***19 rue Robert SCHUMANN**57400 SARREBOURG**Tél : 00 33 (0) 387 07 36 41**Fax : 00 33 (0) 387 03 67 51/ service.client@bclinvent.fr***DISTRIBUTEUR :**

Commercialisation directe et via plusieurs réseaux de distributeurs.

DESCRIPTION SUCCINCTE :

EasyGel Protect® (EGP) est un dispositif avec gel pour perçage¹ qui permet, lorsqu'il est employé avec un mode opératoire adapté, de limiter la dissémination de poussières dans l'air lors du perçage dans les parois. Le dispositif, à usage unique, est une poche transparente, autocollante, remplie de gel et munie d'un collecteur de rétention placé sur la surface de travail. Le perçage s'effectue au travers de la poche et le gel. Les poussières générées par le perçage sont récupérées dans le collecteur.



**DESIGNATION COMMERCIALE:****POLYASIM Y****TITULAIRE:****POLYASIM – EUROPRUDENCE FT**
112 avenue Victor HUGO
L-1750 Luxembourg**DISTRIBUTEUR(S) :**

- **Société POLYASIM**
- **Réseau de distribution SMH France (distributeur non exclusif)**
14 Rue de la Gare
28630 Berchères les Pierres Chartres

DESCRIPTION SUCCINCTE :

Produit liquide contenant une résine naturelle (latex) en base aqueuse, utilisable sur chantier de retrait amiante, permettant de créer une peau étanche après séchage, résistante, qui s'enlève à la main. Il permet la réalisation de films de propreté sur les surfaces non décontaminables et constitue une alternative partielle à l'utilisation de film polyéthylène dans la mise en place de confinement.

**DESIGNATION COMMERCIALE : POLYASIM FIX****TITULAIRE :****POLYASIM – EUROPRUDENCE FT**

112 avenue Victor HUGO

L-1750 Luxembourg

DISTRIBUTEUR :

- consultable sur le site www.polyasim.com

**DESCRIPTION SUCCINCTE :**

Produit liquide, constitué de résines en base aqueuse, utilisable sur chantier de retrait amiante avant démolition. Il permet la réalisation d'une surface parfaitement décontaminable de tous types de supports du bâtiment ne contenant pas d'amiante et non contaminés avant la réalisation du confinement.

**DESIGNATION COMMERCIALE : CUBAIR****TITULAIRE:****CUBAIR SA**

Bösh 67

6331 Hünenberg – Suisse

Tél : 00 41 79 471 71 21

Email : info@cubair.chwww.cubair.info**DISTRIBUTEUR :**

Commercialisation via un réseau de distributeurs.

DESCRIPTION SUCCINCTE :

Le CUBAIR est une installation de production et de distribution d'air respirable, de type adduction d'air.

Le CUBAIR associé aux appareils de protections respirables (APR) isolants à adduction d'air comprimé à débit continu dotés de masques complets de marque commerciale

- HONEYWELL (modèles OPTI-FIT, COSMO ou PANORAMASQUE), ou,
- SCOTT SAFETY (modèles VISION2, SARI ou PROMASK),

répond aux exigences de la norme NF EN 14594 : 2005 (Voir Annexes D2a et D2b) et 2018 (Voir Annexes D3a et D3b) qui définit les spécifications de ces APR isolants à adduction d'air comprimé à débit continu dotés de masques complets alimentés par une source d'air comprimé.





DESIGNATION COMMERCIALE : LINERBENNE (LB10 – LB12 – LB16 – LB24)

TITULAIRE :

LINERBENNE SAS

12, rue du Docteur Poulin Malègue

44 100 NANTES

DISTRIBUTEUR : LINERBENNE SAS – www.linerbenne.fr

DESCRIPTION SUCCINCTE :

Gamme de conteneurs-bag souple pour le conditionnement en vrac de grands volumes de déchets contenant de l'amiante.

Le conteneur-bag LB est décliné en quatre volumes compris entre 15 et 35 m³ : LB 10 / LB 12 / LB 16 / LB 24.



**DESIGNATION COMMERCIALE:****FIXUNIV****TITULAIRE:**

VERELEC SAS
ZAC GRENOBLE AIR PARC
90 AV LOUIS BLÉRIOT
38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS
Tel : +33(0) 476 654 320
Fax : +33(0) 476 655 218
contact@verelec.vet

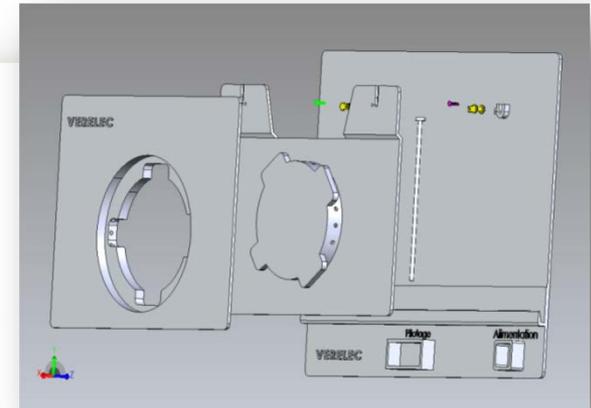
DISTRIBUTEUR :

Commercialisation directe

DESCRIPTION SUCCINCTE : Système de fixation universelle anti-amiante

Le procédé de fixation universelle **FIX'UNIV** permet de remplacer tout appareil fixé sur une paroi murale, en évitant la dissémination de poussières ou de fibres, notamment en cas de présence d'amiante dans les subjectiles.

Ce dispositif est capable de s'adapter aux réalités des rénovations des parcs immobiliers.





DESIGNATION COMMERCIALE : CleanAIR Ultimate® GX

TITULAIRE : Lapro Environnement SAS
15 rue Jean Monnet
95190 Goussainville
Tél : +33 (0)1 30 18 11 10
Email : info@lapro.net
www.lapro.net

DISTRIBUTEUR : Commercialisation directe

DESCRIPTION SUCCINCTE : Le CleanAIR Ultimate® GX est une tenue étanche ventilée « par assemblage ».





DESIGNATION COMMERCIALE : Aspirateurs CHANGEPAC

TITULAIRE :

LAPRO ENVIRONNEMENT – ENVIRO-VAC

15 rue Jean Monnet
95190 GOUSSAINVILLE

DISTRIBUTEUR : LAPRO ENVIRONNEMENT
15 rue Jean MONNET
95190 GOUSSAINVILLE
Tel : +33 1 30 18 11 10



DESCRIPTION SUCCINCTE :

La gamme d'aspirateurs CHANGEPAC a été développée conjointement par LAPRO ENVIRONNEMENT et ENVIRO-VAC.

Les aspirateurs sont équipés d'une cartouche filtrante étanche, constituée d'un filtre THE et d'un sac à poussières.

La gamme est constituée de 3 aspirateurs qui se différencient par la capacité de collecte de leur cartouche :



DESIGNATION COMMERCIALE : SR2B – SYSTEME DE REMPLISSAGE DE BIG-BAG SEMI-AUTOMATISE

TITULAIRE : 2B RECYCLAGE

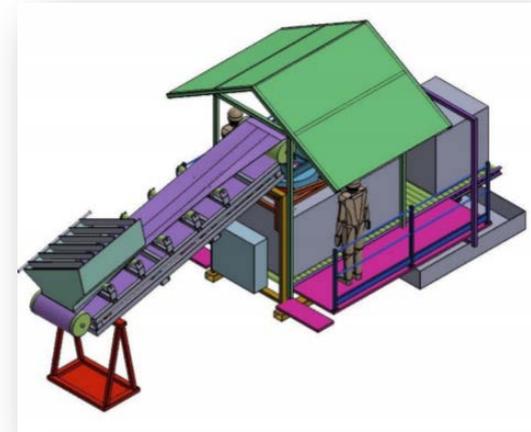
Misengrain
Noyant-La-Gravoyère
49 520 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU

DISTRIBUTEUR : 2B RECYCLAGE

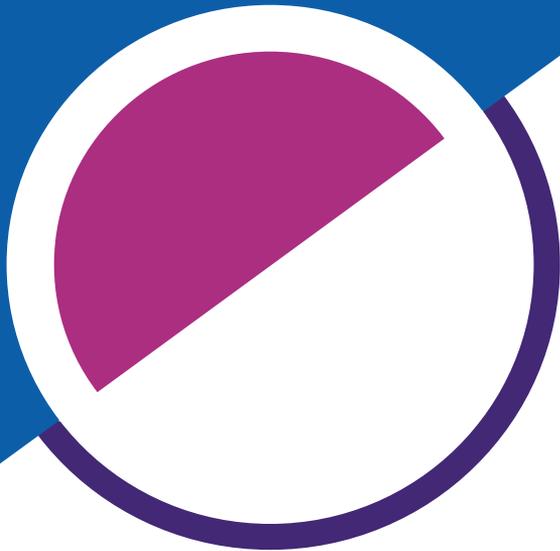
DESCRIPTION SUCCINCTE :

Le procédé SR2B est une unité de remplissage de big-bags semi-automatisée destinée au conditionnement de terres ou gravats contaminés par de l'amiante.

L'outil se compose d'une trémie permettant d'y déverser les déchets. Ils sont ensuite acheminés par un tapis vers une seconde trémie permettant l'ensachage en big-bag. Une fois fermé, le big-bag est dirigé vers un portique de lavage.







L'AIDE
Stop Amiante
>> POUR PROTÉGER VOS
SALARIÉS DE L'AMIANTE



Subvention prévention du réseau CARSAT / CRAMIF / CGSS



SUBVENTION PREVENTION TPE « STOP-AMIANTE »

QUATRE TYPES DE MATÉRIELS ÉLIGIBLES

- ❑ aspirateur équipé d'un filtre à Très haute Efficacité (THE) doté d'un système de changement de sac en sécurité ;



- ❑ dispositif de production et distribution d'air de qualité respirable ;

- ❑ masque complet à adduction d'air ou à ventilation assistée type TM3P ;





SUBVENTION PREVENTION TPE « STOP-AMIANTE »

QUATRE TYPES DE MATÉRIELS ÉLIGIBLES

- ❑ unité mobile de décontamination portée, tractée ou autonome.





SUBVENTION PREVENTION TPE « STOP-AMIANTE »

COMMENT FAIRE LA DEMANDE

⇒ Site www.ameli.fr

Rubriques :

- ENTREPRISE
- SANTE AU TRAVAIL
- Aides financières TPE / PME : principes clés
- Subventions Prévention TPE / PME
- [Stop Amiante](#)

The screenshot shows the website interface for 'l'Assurance Maladie ameli.fr pour les entreprises'. The main navigation bar includes 'ASSURE', 'PROFESSIONNEL DE SANTE', and 'ENTREPRISE'. The page title is 'Stop Amiante : une subvention pour réduire l'exposition des salariés aux fibres toxiques', dated 19 janvier 2021. The article text states: 'Les entreprises de maintenance, de nettoyage et de construction doivent gérer les risques liés à l'amiante lors de leurs interventions notamment sur des bâtiments existants. Pour limiter l'exposition aux fibres de ce matériau toxique, l'Assurance Maladie - Risques professionnels propose l'aide financière Stop Amiante.' A sidebar on the left lists 'Risques professionnels concernés', 'Entreprises éligibles', 'Montant de la subvention et équipements financés', and 'Les étapes à suivre pour réserver votre subvention'. A vertical toolbar on the right contains icons for home, search, and user profile.



SUBVENTION PREVENTION TPE « STOP-AMIANTE »

COMMENT FAIRE LA DEMANDE

⇒ Site www.ameli.fr

Le site permet de :

- Consulter et télécharger les conditions générales et spécifiques à STOP AMIANTE,
- Télécharger le formulaire de réservation à compléter et à envoyer par mail à la CARSAT / CRAMIF / CGSS dont dépend l'entreprise (adresse mentionnée dans la liste communiquée),

Les [conditions d'attribution](#) permettent de consulter le cahier des charges des équipements, une [liste indicative de fournisseurs](#), la [liste des organismes de formation habilités SS4](#).

MERCI DE VOTRE
ATTENTION



RISQUES PROFESSIONNELS